



Commune de Bayenghem-lez-Eperlecques

Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-et-un mars à dix-neuf heures et trente minutes, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis, suivant convocation du quatorze mars deux mille vingt-trois, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire.

Etaient Présents Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire, Mesdames Marie-Antoinette RAYMOND, Murielle DELEZOIDE Adjointes au Maire, Mesdames Dorianne DUBOCQUET, Hélène SAISON, Jennifer DELTOMBE, Conseillères Municipales, Messieurs Vincent KERCKHOVE, Hervé DEBARRE, Adjoint au Maire, Sylvain IKET, Michel BRAME, conseillers municipaux, la majorité étant atteinte, les membres en exercice peuvent délibérer en exécution de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

M. Willy SCHRAEN donne procuration à M. Vincent KERCKHOVE

M. Alain ZEGRE donne procuration à Mme Murielle DELEZOIDE

Mme Stéphanie DORLENCOURT, absente

Mme Jennifer DELTOMBE est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, qu'elle accepte, assistée des Services Administratifs, pour rédiger les Procès-verbaux de séance, l'assister dans les opérations de vote et de tenue du Registre des Délibérations conformément à l'article L2121-15 du CGCT.

Monsieur le Maire demande l'approbation du compte-rendu du six décembre deux mil vingt-deux propose la signature du Registre précisant l'article 2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ; à l'unanimité le compte-rendu du six décembre deux mil vingt-deux est adopté à l'unanimité.

Les membres présents formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à dix-neuf heures trente-sept minutes.

Délibération 23 03 106

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le

- 4 AVR. 2023

FONDS DE CONCOURS CAPSO sur City Stade

Monsieur le Maire expose,

Un projet de city stade est en cours. Plusieurs subventions seront sollicitées et dans un premier temps il s'agit d'établir le plan de financement et solliciter les subventions pour le revêtement du sol et l'aménagement du mobilier.

La commune peut bénéficier du fonds de concours 2023-2025. La population de Bayenghem lez Eperlecques est comprise entre 1 000 et 2 000 habitants, ce qui permet à la commune de prétendre à 30 000 €. La CAPSO peut verser maximum 30 % et la part de la commune doit être à minima égale à celle de la CAPSO.

C'est pourquoi, il est proposé le plan de financement ci-dessous :

Désignation	Coût HT	Subventions sollicitées	Montant	
Travaux	43 934.48 €	DEPARTEMENT	6 590.17 €	15%
		ETAT (DETR)	15 377.07 €	35%
		CAPSO	10 983.62 €	25%
		Fonds propres	10 983.62 €	25%
TOTAL	43 934.48 €		43 934.48 €	

Le conseil ouï l'exposé et à l'unanimité des membres présents

ACCEPTE le plan prévisionnel

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la DETR, le Département ainsi que le fonds de concours auprès de la CAPSO

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire aux projets

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Publié et rendu exécutoire le vingt-et-un mars deux mille vingt-trois

Le vingt-et-un mars deux mille vingt-trois

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Jean-Michel BOUHIN



REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le

- 4 AVR. 2023

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le

- 4 AVR. 2023